

## **Compte-rendu de l'audit des Masters 2 par le conseil des enseignements séance du 10/10/2007**

Présents pour le bilan de l'audit : C. Barriere, T. Beau, J. Browaeys T. Coudreau, A. Derode, Y. Garreau, C. Ricolleau et A. Sacuto

Présents à l'audit : T. Baumberger, C. Barriere, T. Beau, J. Browaeys, F.Casse, T. Coudreau, A. Derode, C.Ferrari, Y. Garreau, J.P.Gazeau, V. Repain, C. Ricolleau, G.Rousset et A. Sacuto

### **Préambule :**

Le conseil des enseignements tient à remercier tous les responsables de spécialités de Paris 7 pour la présentation qu'ils ont faites de leur spécialité et pour leur participation active aux débats qui ont suivi.

Le conseil des enseignements est conscient que son action reste limitée sur la structure interne des spécialités dans la mesure où ces dernières sont co-habilitées par plusieurs universités et par conséquent que les structures ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord de tous les partenaires. En revanche, la valorisation des responsabilités des M2 via l'attribution de décharges, la quantité de services d'enseignement accordées aux M2, la cohérence des formations de M1 avec les M2, et la mise en place d'évaluations régulières de nos formations sont du ressort du conseil des enseignements. En conséquence le présent compte rendu sera divisé en deux parties.

Dans la première partie sont présentés un état des lieux des Masters 2 et un ensemble de recommandations qui ont pour objectif d'améliorer le développement des Masters 2. Dans la seconde partie est énoncé un ensemble de décisions que prendra le conseil des enseignements dans le but d'appuyer les recommandations présentées en première partie.

### **1. Etats des lieux et Recommandations**

**Point A :** Il est apparu de manière évidente lors de l'audit des M2 que les spécialités de Paris 7 ont tout intérêt pour assurer leur pérennité à développer des partenariats avec les autres universités de la région parisienne soient par co-habilitation soit par convention.

Sur ce sujet, il est à noter que plusieurs spécialités de Paris 7 ont bien négocié lors de la réforme LMD, leur co-habilitation ce qui leur assure aujourd'hui une large visibilité avec un nombre honorable d'étudiants inscrits à Paris 7. On peut citer par exemple (cette liste n'est pas exhaustive) les spécialités Astronomie et Astrophysique, Systèmes Dynamiques et Statistiques de la Matière Complexe, Noyaux Particules Astro-particules et Cosmologie, Mécanique Physique et Physique et Systèmes Biologiques.

Le conseil des enseignements encourage donc les spécialités de Paris 7 (Recherche comme Professionnelle) non encore co-habilitées à éviter l'isolement et trouver des partenariats fiables afin d'assurer leur développement.

Plus précisément en ce qui concerne les parcours pilotés par Paris 7, le conseil des enseignements encourage vivement le parcours professionnel « Photo-détection » à trouver rapidement une spécialité d'accueil pour assurer sa pérennité. Plusieurs pistes ont été évoquées : A et A, OMP, CMI, et N et N

Il est apparu aussi clairement que l'existence du parcours recherche « Fluides Complexes et Milieux Structurés » (de la spécialité Mécanique Physique) en difficulté depuis plusieurs années et ne parvenant pas à attirer d'étudiants devrait être remise en question.

**Point B :** L'une des plaintes récurrentes des responsables de spécialité est la faiblesse du taux de transfert des étudiants de Paris 7 des Masters 1 vers les Masters 2 de Paris 7 même si globalement le nombre d'étudiants de Master 2 inscrits à Paris 7 est le même que celui des étudiants de Master 1. La perte des étudiants de Paris 7 étant compensée par la venue d'étudiants extérieurs à Paris 7.

Il apparaît donc clairement que la valorisation de nos Masters 2 auprès de nos étudiants de L3 et de M1 est de notre responsabilité à tous et doit être développée par des présentations en amphithéâtre, la diffusion de plaquettes, des discussions plus poussées entre enseignants et étudiants....

**Point C :** Notre formation présente une déficience notoire quand au suivi des étudiants du M1 jusqu'à leur insertion professionnelle. L'UFR de physique étant à présent dotée d'un secrétariat des Masters devrait pouvoir pallier cette lacune.

**Point D :** Il est aussi apparu que bien que le taux d'occupation des locaux sur Tolbiac soit déjà important, la présence des Masters 2 y est insuffisante et à moyen terme pourrait nuire au développement de nos laboratoires ancrés sur Tolbiac. Il est donc urgent d'agir pour que plus d'enseignement de Masters 2 soient dispensés sur le nouveau campus.

**Point E :** Enfin l'audit des M2 a permis de montrer que les charges réelles des responsables pédagogiques de spécialités ou de parcours étaient très variables d'une spécialité à l'autre et que juger pour le conseil des enseignements, le travail effectivement réalisé par les responsables pédagogiques s'avérait extrêmement périlleux.

**Point F :** sur le recrutement et les effectifs :

La réforme LMD et le traitement informatisé des dossiers par "Sésame" ont eu pour conséquence une banalisation de l'acte de candidature, et une multiplication du nombre de dossiers dont certains sont peu sérieux. Le conseil des enseignements recommande très vivement aux responsables chargés de recrutement, à tous les niveaux mais particulièrement en M2, d'éviter toute tentative de "remplissage" des promotions. Il n'est pas souhaitable, ni pour notre université ni pour nos étudiants, de retrouver en M2 des étudiants en situation d'"échec scolaire". En M2-recherche ne doivent être admis que des étudiants dont on pense qu'ils ont les qualités requises pour faire une thèse dans de bonnes conditions à l'issue de leur M2. De même, en M2-pro l'objectif est que chaque étudiant recruté soit inséré professionnellement dans les quelques mois qui suivent l'obtention de son diplôme. Le suivi des étudiants (**point C**) sera un point crucial dans l'évaluation future de nos formations."

## 2. Relevé de décisions

Dans un soucis d'une répartition plus équitable des décharges (**point E**) d'une politique volontariste de promouvoir l'augmentation des effectifs d'étudiants inscrits à Paris 7 (**point B**) et d'accroître la visibilité de nos laboratoires de recherche (**point D**) sur les masters et enfin et surtout d'établir un suivi fiable des étudiants de master jusqu'à leur insertion professionnelle (**point C**). Les mesures suivantes ont été adoptées à l'unanimité du groupe délégué aux Master 2 du conseil des enseignements :

1) Le conseil des enseignements attribuera désormais un nombre fixe d'heures de décharges par spécialité et c'est le responsable de la spécialité avec ses collègues responsables de parcours qui se répartiront les heures de décharges et communiqueront la répartition au conseil des enseignements. Cette mesure permettra une répartition plus juste des décharges au sein d'une même spécialité.

2) Le nombre d'heures de décharges par spécialité sera fonction du nombre d'étudiants inscrits à Paris 7 dans la dite spécialité et une distinction sera faite entre les parcours Professionnels et les parcours Recherche. La règle sera la suivante :

- Aucune décharge ne sera accordée si le nombre d'étudiants inscrits à P7 est inférieur à 4

- Le nombre d'heures de décharge accordée à la spécialité sera égal à :

$(\% \text{ étudiants en Master Recherche inscrits à P7} \times 3h + \% \text{ étudiants en Master Professionnel inscrits à P7} \times 6h) \times (\text{Nbre total d'étudiants inscrits à P7} - 4)$

- Pour les spécialités comptant plus de 4 étudiants inscrits à P7, la décharge totale ne saurait être inférieure à 12h ni supérieure à 48h.

- Décharges exceptionnelles :

pour la création d'une spécialité, la décharge sera de 48h par an sur deux ans;

pour la création d'un parcours, la décharge sera de 24 h par an sur deux ans.

3) Le conseil des enseignements demande aux responsables de parcours et de spécialité de remettre chaque année au secrétariat des M2 (Souad Namane) une fiche de suivi personnelle concernant chaque étudiant inscrit en M2 à l'Université Paris7. Cette fiche délibérément concise et limitée aux étudiants inscrits à P7, contiendra les renseignements suivants :

- Le nom de l'étudiant et son numéro d'INE

- Une adresse électronique fiable et régulièrement consultée

- La spécialité et le parcours suivis en M2

- L'origine de son M1 (P7, P6, P11 ou autre.)

Cette fiche devra ensuite être complétée, en fin d'année par les points suivants :

- Le résultat obtenu en M2 (validation totale ou partielle, mention..)

- Pour les M2 Recherche : financement de thèse, nom de son directeur de thèse et nom du laboratoire d'accueil.

- Pour les M2 Professionnel : dans quel délai l'étudiant a-t-il trouvé un travail et dans quel secteur professionnel ?

Ces quelques renseignements seront collectés tous les ans par le secrétariat des M2 et donneront au conseil des enseignements (et aux divers conseils de l'UFR, à la cellule de communication ou aux étudiants de M1) une vision claire des débouchés de nos M2. Cette fiche permettra aussi de suivre l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à Paris 7 dans les spécialités de M2.